



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-001

PUBLIÉ LE 3 JANVIER 2022

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Cabinet

75-2022-01-03-00009 - Arrêté portant délégation de signature en matière d'assiette et de recouvrement des produits domaniaux, d'évaluations domaniales et de fonction de commissaire du gouvernement (4 pages)	Page 3
75-2022-01-03-00005 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE 12 (3 pages)	Page 8
75-2022-01-03-00007 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE 17 Ternes Batignolles (3 pages)	Page 12
75-2022-01-03-00003 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE 18 (4 pages)	Page 16
75-2022-01-03-00004 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE 20 (3 pages)	Page 21
75-2022-01-03-00002 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP 16 NORD (3 pages)	Page 25
75-2022-01-03-00006 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP 5/6 (4 pages)	Page 29
75-2022-01-03-00010 - Arrêté portant délégation de signature aux Cadres A Direction IP-iDIV - Pôle contrôle et affaires juridiques (4 pages)	Page 34
75-2022-01-03-00008 - Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts - Janvier 2022?? (5 pages)	Page 39

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-01-03-00009

Arrêté portant délégation de signature en
matière d'assiette et de recouvrement des
produits domaniaux, d'évaluations domaniales et
de fonction de commissaire du gouvernement



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE
ET DE PARIS
Service local du Domaine de Paris
16, rue Notre Dame des Victoires 75081 PARIS CEDEX 02

**DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE
EN MATIÈRE D'ASSIETTE ET DE RECOUVREMENT DES PRODUITS
DOMANIAUX, D'ÉVALUATIONS DOMANIALES ET DE FONCTION
DE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT
A COMPTER DU 3 JANVIER 2022**

Le Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris :

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles R.1212-12, D.1212-25, D.2312-8, D.3221-4, D.3221-16, D.3222-1 et D.4111-9 ;

Vu les articles R.212-1 et R.311-24 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le décret n°77-227 du 15 mars 1977, modifié, relatif aux pouvoirs du préfet de Paris et à l'organisation des services de l'État dans le département de Paris ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment le 3° du I de l'article 33 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création des directions régionales et départementales des finances publiques ;

Vu le décret n° 2020-139 du 19 février 2020 modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de M. Pierre-Louis MARIEL, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle en qualité de Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de M. Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques du 13 septembre 2017 portant désignation du directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris et fixant au 9 octobre 2017 son installation ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques du 13 septembre 2017 portant désignation du directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris et fixant au 9 octobre 2017 son installation ;

Arrête :

Art. 1^{er}. - Délégation de signature est donnée à Mme Karine CHANQUOY-JACQUET, Administratrice générale des finances publiques, Responsable du Pôle Gestion publique État, à Mme Christine PAILLON, Administratrice des finances publiques, Cheffe du Service Local du Domaine de Paris et à Mme Carol CHOLLET, Administratrice des finances publiques adjointe, adjointe à la Cheffe du Service Local du Domaine de Paris, à l'effet de :

- émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale ;
- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'État ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable du Domaine (article R. 2331-5, R.2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

Prénom – Nom	Grade – Fonction
Mme Karine CHANQUOY-JACQUET	Administratrice générale des finances publiques Responsable du Pôle Gestion Publique État
Mme Christine PAILLON	Administratrice des finances publiques, Cheffe du Service Local du Domaine de Paris
Mme Carol CHOLLET	Administratrice des finances publiques adjointe, Adjointe à la Cheffe du Service Local du Domaine de Paris

Art. 2. - Délégation de signature est donnée à Mme Anne-Marie MACCURY, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, dans les conditions et limites fixées par la présente, à l'effet de :

- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'État ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable du Domaine (article R. 2331-5, R. 2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

Prénom - Nom	Grade - Fonction
Mme Anne-Marie MACCURY	Inspectrice divisionnaire des finances publiques Responsable du secteur CHORUS-Redevances

Art. 3. - Délégation de signature est donnée à Mme Claire JEANNOT, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, dans les conditions et limites fixées par la présente, à l'effet de :

- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion des biens de l'État, jusqu'à 500 000 € annuels, limite supérieure comprise.

Prénom – Nom	Grade
Mme Claire JEANNOT	Inspectrice divisionnaire des finances publiques

Art. 4. - Délégation de signature est donnée à Mme Lucienne LEGROS, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, Responsable du pôle d'évaluation domaniale (à compter du 15 février 2022), dans les conditions et limites fixées par la présente, à l'effet de signer les avis donnés par le Service Local du Domaine de Paris :

- avis en valeur vénale : jusqu'à 20 000 000 €, limite supérieure comprise ;
- avis en valeur locative annuelle : jusqu'à 2 000 000 €, limite supérieure comprise.

Prénom – Nom	Grade – Fonction
Mme Lucienne LEGROS	Inspectrice divisionnaire des Finances Publiques Responsable du pôle d'évaluation domaniale (à compter du 15 février 2022)

Art. 5. - Délégation de signature est donnée à M. Jean-François HENRY, Inspecteur divisionnaire des finances publiques, évaluateur-expert au pôle d'évaluation domaniale, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de signer les avis donnés par le Service Local du Domaine de Paris :

- avis en valeur vénale : jusqu'à 15 000 000 €, limite supérieure comprise ;
- avis en valeur locative annuelle : jusqu'à 1 500 000 €, limite supérieure comprise.

Prénom - Nom	Grade – Fonction
M. Jean-François HENRY	Inspecteur divisionnaire des finances publiques Evalueur-Expert

Art. 6. - Délégation de signature est donnée à Mme Solange CHASSAIN, M. Gwelle CHEMINEL, Mme Sylvie EDON, M. Yves LE PUIL, Mme Sochetta LIM, Mme Selloi MALOUCHE-BOUDEN, M. David POUILLAUDE, Mme Fanny PROVILLE, Mme Céline RIBERA, M. Charles RICARD et M Pascal SENDER, évaluateurs au pôle d'évaluation domaniale, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de signer les avis donnés par le Service Local du Domaine de Paris :

- avis en valeur vénale : jusqu'à 5 000 000 €, limite supérieure comprise ;
- avis en valeur locative annuelle : jusqu'à 500.000 €, limite supérieure comprise.

Mme Solange CHASSAIN	Inspectrice divisionnaire des Finances Publiques, Evaluatrice
M. Gwelle CHEMINEL	Inspecteur, Evalueur
Mme Sylvie EDON	Inspectrice, Evaluatrice
M. Yves LE PUIL	Inspecteur, Evalueur
Mme Sochetta LIM	Inspectrice, Evaluatrice
Mme Selloi MALOUCHE-BOUDEN	Inspectrice, Evaluatrice
M. David POUILLAUDE	Inspecteur, Evalueur
Mme Fanny PROVILLE	Inspectrice, Evaluatrice
Mme Céline RIBERA	Inspectrice, Evaluatrice
M. Charles RICARD	Inspecteur, Evalueur
M. Pascal SENDER	Inspecteur divisionnaire des finances publiques, Evalueur

Art. 7. – Mme Lucienne LEGROS, responsable du pôle d'évaluation domaniale (à compter du 15 février 2022), M. Jean-François Henry, Evalueur-expert, Mme Solange CHASSAIN, M. Gwelle CHEMINEL, Mme Sylvie EDON, M. Yves LE PUIL, Mme Sochetta LIM, Mme Selloi MALOUCHE-BOUDEN, M. David POUILLAUDE, Mme Fanny PROVILLE, Mme Céline RIBERA, M. Charles RICARD et M Pascal SENDER, évaluateurs au pôle d'évaluation domaniale, sont habilités à exercer les fonctions de commissaire du gouvernement auprès du juge de l'expropriation et à signer les documents afférents à cette fonction.

Lucienne LEGROS	Inspectrice divisionnaire des Finances Publiques Responsable du pôle d'évaluation domaniale (à compter du 15 février 2022)
Jean-François HENRY	Inspecteur divisionnaire des finances publiques Evalueur-Expert
Mme Solange CHASSAIN	Inspectrice divisionnaire des finances publiques, Evaluatrice
M. Gwelle CHEMINEL	Inspecteur, Evalueur
Mme Sylvie EDON	Inspectrice, Evaluatrice
M. Yves LE PUIL	Inspecteur, Evalueur
Mme Sochetta LIM	Inspectrice, Evaluatrice
Mme Selloi MALOUCHE-BOUDEN	Inspectrice, Evaluatrice
M. David POUILLAUDE	Inspectrice, Evaluatrice
Mme Fanny PROVILLE	Inspectrice, Evaluatrice
Mme Céline RIBERA	Inspectrice, Evaluatrice
M. Charles RICARD	Inspecteur, Evalueur
M. Pascal SENDER	Inspecteur divisionnaire des finances publiques, Evalueur

Art. 8. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

Le Directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris

Signé

Pierre-Louis MARIEL

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-01-03-00005

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE
12



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE
DE FRANCE ET DE PARIS
POLE GESTION FISCALE
SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES
DE PARIS 12E
27 bis, rue des Meuniers
75602 PARIS CEDEX 12

Paris, le 3 janvier 2022

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le comptable, Olivier DUMONT, responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 12E

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme LE POUPON Jocelyne, Inspectrice Divisionnaire, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 12E, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

BARRE Guylene	COURTOT Corinne	MOLINATTI Pascal
LEMAIRE Renaud		

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

BOUCHER Nathalie	BOUVY Emmanuel	CONTI-ALUNNO Barthélémy
DAHMANI Djamel	FERRERO Christiane	GUERIOU AZ Karim
HAMCHAOUI Khéla f	HUCHET Antoine	MARIGOT Radja
MARSEAULT Boris	MARQUENET Karine	OZIER-LAFONTAINE Alain
POMET Roland	RIBES Anne	RIDET Pascal
RODDIER Jennifer	SALOU Eric	VANEL Odile

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, notamment les actes de poursuites ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
WYDER Esther	Contrôleuse	10 000 €
LAGAILLARDE Gilles	Contrôleur	10 000 €
NEFFATI Djamila	Agente administrative	2 000 €
SADOUL-BONNIVARD Salomé	Agente administrative	2 000 €
GUSTARIMAC Céline	Agente administrative	2 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

Le comptable public
Responsable de service des impôts des
entreprises de PARIS 12E,
Signé
Olivier DUMONT

ANNEXE

A L'ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions relatives aux demandes de délais de paiement aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Durée maximale des délais de paiement	Somme pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
LE POUPON Jocelyne	Inspectrice divisionnaire	Sans limitation	Sans limitation
BARRE Guylene	Inspectrice	Sans limitation	Sans limitation
COURTOT Corinne	Inspectrice	Sans limitation	Sans limitation
MOLINATTI Pascal	Inspecteur	Sans limitation	Sans limitation
LEMAIRE Renaud	Inspecteur	Sans limitation	Sans limitation
LAGAILLARDE Gilles	Contrôleur	12 mois	10 000 €
WYDER Esther	Contrôleuse	12 mois	10 000 €
GUSTARIMAC Céline	Agente administrative	6 mois	3 000 €
NEFFATI Djamila	Agente administrative	6 mois	3 000 €
SADOUL-BONNIVARD Salomé	Agente administrative	6 mois	3 000 €

Le comptable public
Responsable de service des impôts des
entreprises de PARIS 12E,

Signé

Olivier DUMONT

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-01-03-00007

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE
17 Ternes Batignolles

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris**
Pôle Gestion fiscale
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE PARIS
17ème TERNES-BATIGNOLLES
6A Boulevard de Reims
75017 Paris

Paris, le 3 janvier 2022

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable par intérim du service des impôts des entreprises de PARIS 17ème TERNES-BATIGNOLLES,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Philippe JACOMO, Inspecteur Divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 17ème TERNES-BATIGNOLLES, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Philippe PAGESY	Olivia BELLENGER	Diane GATTY
-----------------	------------------	-------------

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

Nathalie NENOT	Josette CHOUZENOUX	Elizabeth ISIDORE
Dorothée DUBREUILLE	Florence GRIESMANN	Cécile HOYEZ
Maria-Dolores SARNA	Laurent LE FAOUDER	Hung-Hien NGUYEN
Clément TANGUY	Alain TRAN	Vincent JUNG

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Maria de Los Angeles ALFONSO	Sébastien AVERTY	Stéphane BARBEZAT
Ouassima GHADDOU	Brigitte DREANO	Charlotte GUERRE
Amélie MACQUET	Fabien LECAREUX	Eric NANTEAU
Yves SAGGIOVITZ	Méssaline MASSON-TECHER	Olivier CALA

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
Maria MULLER	Contrôleuse Principale	10 000 €
Gaëlle ANTIER	Contrôleuse Principale	10 000 €
Anne HINSCHBERGER	Contrôleuse	10 000 €
Claude-Emmanuelle GONZALVE	Contrôleuse	10 000 €
Philippe TAPIA	Contrôleur	10 000 €
Sébastien AVERTY	Agent	2 000 €
Arnaud GIBON	Agent	2 000 €
Clémence GUERBAUX	Agent	2 000 €

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € ;
aux Inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

- BELLENGER Olicia,
- GATTY Diane,
- PAGESY Philippe.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

Le comptable, responsable par intérim du service
des impôts des entreprises,

« signé »

Stéphane BASSET

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-01-03-00003

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal - Sle
18



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES Finances publiques
DIRECTION REGIONALE DES Finances publiques D'ILE
DE FRANCE ET DE PARIS
PÔLE DE GESTION FISCALE
SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE PARIS 18ème
17 Place de l'ARGONNE
75 938 PARIS cedex 19

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des Impôts des entreprises de PARIS 18ème sis 17 Place de l'ARGONNE 75 938 PARIS cedex 19

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame Nalini JUPITER, adjointe, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal et de recouvrement, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

6°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à Mmes Estelle CHARITONSKY et Isabelle RONTES et à Mrs Stéphane LE PLOMB et Youcef ZOUAG, inspecteurs des Finances publiques, à l'effet de signer, en l'absence du chef de service et de son adjointe :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 30 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal et de recouvrement, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 30 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 30 000 € par demande ;

5°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

6°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 3

Délégation de signature est donnée à Mmes Estelle CHARITONSKY et Isabelle RONTES et à Mrs Stéphane LE PLOMB et Youcef ZOUAG, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 15 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal et de recouvrement, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 15 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 15 000 € par demande ;

5°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

6°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 4

Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal et de recouvrement, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances.

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
M. Aïssa ABDELKRIM	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M. Joris AFRICA	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M. Sylvain BOUFFARD	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M. Mikaël BURGOS	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Mme Catherine CYRILLE	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
Mme Mélanie DOYELLE	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
M. Xavier DUFET	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M. Cédric EYMAS	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Mme Maïwenn GINGUENÉ	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
M. Laurent GUILLIER	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Mme Caroline HAMITOUCHE	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
Mme Ilhem LAGHA	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
M. Clément LECARPENTIER	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M. Elliott LECERF	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M. William MALICOT	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Mme Patricia NGUYEN	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
Mme Céline PLANEIX	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
Mme Françoise PLESDIN	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
M. Frédéric VENARD	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Mme Malika AMALLOU	Agente	2 000 €	2 000 €
Mme Sabrina BENAMSILI	Agente	1 000 €	1 000 €
M. Pascal BOLO	Agent	2 000 €	2 000 €
Mme Valérie DELAGE-NAUD	Agente	1 000 €	1 000 €
M. Philippe JACQUEMET	Agent	2 000 €	2 000 €
Mme Messaouda KHERBANE	Agente	2 000 €	2 000 €
Mme Laure LABY	Agente	1 000 €	1 000 €
Mme Maylisse LUBETH	Agente	1 000 €	1 000 €
M. Erwan LUCAS	Agent	1 000 €	1 000 €
Mme Withney MARCELUS	Agente	1 000 €	1 000 €
Mme Catie MUSLEWSKI	Agente	2 000 €	2 000 €
M. Jean-Luc OUDJOURDI	Agent	1 000 €	1 000 €
M. Alexis PAISANT	Agent	1 000 €	1 000 €
M. Victorien PETIT	Agent	1 000 €	1 000 €
M. Cheick SIBE	Agent	2 000 €	2 000 €

--	--	--	--

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de Paris.

Le comptable public,
responsable du service des Impôts des entreprises,

Signé

Nelly RECOUPÉ

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-01-03-00004

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE
20



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris**

Pôle de Gestion Fiscale

**SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE
PARIS 20^e.**



FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 3 janvier 2022

Adresse du service

6 rue Paganini

75972 PARIS CEDEX 20.

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 20^e

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame Marie-Hélène GIRARD, inspectrice divisionnaire, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 20^e à l'effet de signer:

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Monsieur Stéphane BATAILLON	Monsieur Michel CHASSAING	Madame Ariane HORTOPAN
Madame Nadine LESAIN	Madame Maryline GELINEAU	

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

Monsieur Rémy BERTONE	Madame Sophie BOULET	Madame Catherine DULONG
Madame Magali BUSNEL	Monsieur Johann COSTE	Madame Nicole GAUDUCHEAU
Monsieur Hammani EL KHAOUDI	Madame Patricia ESTAVIL	Madame Cécile MISSONNIER
Madame Isabelle KOEHLER	Monsieur Geoffray MILLION	Madame Fabienne POURCEL
Madame Claudie MORINEAU	Madame Claire PICHONNET	Monsieur Jamal SALEME
Madame Maite TORRES	Monsieur Ludovic FARRERO	Monsieur Jean Louis SERY
Madame Samira BOULAHIA	Madame Karolina WINEK	

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
Monsieur Stéphane BATAILLON	Inspecteur	15000 €
Monsieur Michel CHASSAING	Inspecteur	15000 €
Madame Ariane HORTOPAN	Inspectrice	15000 €
Madame Nadine LESAIN	Inspectrice	15000 €
Madame Maryline GELINEAU	Inspectrice	15000 €
M.Ludovic FARRERO	Contrôleur	15000€
Monsieur Rémy BERTONE	Contrôleur	15000 €
Madame Sophie BOULET	Contrôleuse	15000 €
Monsieur Jean Louis SERVY	Contrôleur	15000 €
Madame Magali BUSNEL	Contrôleuse	15000 €
Monsieur Johann COSTE	Contrôleur	15000 €
Madame Catherine DULONG	Contrôleuse	15000 €
Monsieur Hammani EL KHAOUDI	Contrôleur	15000 €
Madame Patricia ESTAVIL	Contrôleuse Principale	15000 €
Madame Nicole GAUDUCHEAU	Contrôleuse Principale	15000 €
Madame Isabelle KOEHLER	Contrôleuse	15000 €
Monsieur Geoffroy MILLION	Contrôleur	15000 €
Madame Cécile MISSONNIER	Contrôleuse	15000 €
Madame Claudie MORINEAU	Contrôleuse	15000 €
Madame Claire PICHONNET	Contrôleuse	15000 €
Madame Fabienne POURCEL	Contrôleuse Principale	15000 €
Monsieur Jamal SALEME	Contrôleur	15000 €
Madame Karolina WINEK	Contrôleuse	15000 €
Madame Samira BOULAHIA	Contrôleuse	15000 €
Madame Maite TORRES	Contrôleuse	15000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

Le comptable, responsable de service des impôts des entreprises de Paris 20°.

Signé

Rose-Marie GACHE

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-01-03-00002

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP
16 NORD



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DE PARIS
POLES DE GESTION FISCALE
SIP Paris 16ème nord
12 rue Georges Sand - 75796 PARIS cedex 16**

Paris, le 3 JANVIER 2022

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de **Paris 16ème nord**,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L.257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Isabelle MATHIEU, inspectrice divisionnaire des finances publiques, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office.

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office

en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme PUECH Sylvie M. Arnould CHAMPAGNE	Mme Sophie VIVIES
--	-------------------

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

M.Mikael DAMERVAL	M. Gregoire FERNANDEZ-MACOTTE
Mme Anne FOUCAULT	M. Thibaut MARMORAS
M ; Christophe LE MAUX	M. Soubeyrou LO
M. Romain ROUERE	M. Henri SENE
Mme Audrey SOULEYREAU	Mme Peggy TRAVAILLEUR
Mme Veronique VILAIN	

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Mme Christine CLAIN	Mme Sandra FOLGUERAL
M.Yann GONDOUIN	M.Emmanuel GUERARD
Mme Amina KHADDAR	M. Yann Erwan LE DIGARCHER
Mme Milka PUSONJIC	Mme Anne Laure TANTALE

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
Mme Sylvie PUECH	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
Mme Sophie VIVIES	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
M. Arnould CHAMPAGNE	Inspecteur des finances publiques	15 000 €
M. Simon DIDIER-LAURENT	Contrôleur des finances publiques	1 500 €
Mme Nadine JEAN-PAUL	Contrôleuse des finances publiques	1 500 €
M. Denis JOSIERE	Contrôleur des finances publiques	1 500 €
Mme Florence LACAZE-LABADIE	Contrôleuse des finances publiques	1 500 €

M. Koffi NOVIVOR	Contrôleur des finances publiques	1 500 €
Mme Pauline RENO	Contrôleuse des finances publiques	1 500 €
Mme Nora SAOUDAOU	Contrôleuse des finances publiques	1 500 €
Mme Veronique SEVIN	Contrôleuse principale des finances publiques	1 500 €
M. Sebastien VAUTRIN	Contrôleur des finances publiques	1 500 €
Mme Marion LE NY	Agente administrative des finances publiques	1 500 €
M. Gaylord JARRY	Agente administrative des finances publiques	1 500 €

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade
Mme Isabelle MATHIEU	Inspectrice divisionnaire des finances publiques
Mme Sylvie PUECH	Inspectrice des finances publiques
Mme Sophie VIVIES	Inspectrice des finances publiques
M. Arnauld CHAMPAGNE	Inspecteur des finances publiques

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

Le comptable, responsable du service des impôts
des particuliers de Paris 16ème nord

Signé

Jean-Jacques DURET

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-01-03-00006

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP
5/6



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE
DE FRANCE ET DE PARIS
POLE GESTION FISCALE
SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE PARIS 6ème
9 place Saint-Sulpice
75292 Paris cedex 06

Paris, le 3 janvier 2022

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La Comptable, Madame Marie-Rose GUISELIN-WOLFF, Responsable du Service des Impôts des Particuliers de PARIS 5ème- 6ème

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

- Mme Laureline CHAUVIN, inspectrice des finances publiques
- Mme Sophie FAUCONNET, inspectrice des finances publiques
- Mme Annie GUEGAN, inspectrice des finances publiques
- M Jean-Paul LABOREY , inspecteur des finances publiques

à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 30 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 30 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité de la Comptable soussignée,

- a) les avis de mise en recouvrement ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux Agents des Finances Publiques de catégorie B désignés ci-après :

NEDELEC Marc	FICHTEBERG Frédéric	MEOT Elodie
GILLES Jordane	GAY Vincent	JOLIT Olivier
FRADET Cécile		

2°) dans la limite de 2 000 €, aux Agents des Finances Publiques de catégorie C désignés ci-après :

COUPAMAN Judith	PAO Sophie	PROSPERI Brice
DATTA Carine	MAJERI Nesserine	PERY Simon
DIDIO Raphaël	HUERTA ZAMORANO Juan-Osvaldo	

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
CORRIN Sylvie	Contrôleuse Principale	2 000 €
GAUDERAT Claudia	Contrôleuse Principale	2 000 €
GOURLLOT Marie-Christine	Contrôleuse Principale	2 000 €

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
KHADDA Elhame	Contrôleuse Principale	2 000 €
NADAUD Jocelyne	Contrôleuse Principale	2 000 €
BOUKAR Amnet	Contrôleuse	2000 €
HIRSCH Philippe	Contrôleur	2 000 €
LAHACHE Sophie	Contrôleuse	2 000 €
LALOI Elsa	Contrôleuse	2 000 €
MOUTOU Stéphane	Contrôleur	2 000 €
RAJOSVAH Joëlle	Contrôleuse	2 000 €
DUNAND Thibaud	Agent	2 000 €
LE GUEN François	Agent	2 000 €
URRUTY Anaëlle	Agente	2 000 €

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents de catégorie B désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
NEDELEC Marc	10 000 €	10 000 €
FICHTEBERG Frédéric	10 000 €	10 000 €
MEOT Elodie	10 000 €	10 000 €
GILLES Jordane	10 000 €	10 000 €
GAY Vincent	10 000 €	10 000 €
JOLIT Olivier	10 000 €	10 000 €
FRADET Cécile	10 000 €	10 000 €

aux agents de catégorie C désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
COUPAMAN Judith	2 000 €	2 000 €
DATTA Carine	2 000 €	2 000 €
DIDIO Raphaël	2 000 €	2 000 €
HUERTA ZAMORANO Juan-	2 000 €	2 000 €

Nom et prénom des agents	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Oswaldo		
MAJERI Nesserine	2 000 €	2 000 €
PAO Sophie	2 000 €	2 000 €
PERY Simon	2 000 €	2 000 €
PROSPERI Brice	2 000 €	2 000 €

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris , le 3 janvier 2022
La Comptable, Responsable du Service des Impôts
des Particuliers de Paris 5ème- 6ème

Signé

Marie-Rose GUISELIN-WOLFF

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-01-03-00010

Arrêté portant délégation de signature aux
Cadres A Direction IP-iDIV - Pôle contrôle et
affaires juridiques



**RÉPUBLIQUE
FRANCAISE**

Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris
94 rue Réaumur
75104 Paris Cedex 02



FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 3 janvier 2022

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

**L'administrateur général des finances publiques,
Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}. - Délégation de signature est donnée aux agents dont le nom et le grade sont mentionnés à l'annexe 1, à effet de signer :

- 1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 300 000€ ;
- 2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale sans limitation de montant et dans la limite de 500 000€ en matière de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée,
- 3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts dans la limite de 300 000 € ;
- 4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 200 000€;
- 5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 305 000€;
- 6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales;
- 7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;
- 8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires.

Article 2. - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

L'administrateur général des finances publiques,
Directeur régional des finances publiques
d'Île de France et de Paris

Signé

Pierre-Louis MARIEL

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

Nom	Grade
Mme Sylvie BEROUJON	Inspectrice principale
Mme Sylvie BERTHON	Inspectrice principale
M. Jean Pierre CASTET	Inspecteur principal
Mme Adeline CHAUMONT	Inspectrice principale
Mme Marie-Noëlle DAVID	Inspectrice principale
M. Jean Luc GABEN	Inspecteur principal
Mme Françoise GIANVITI	Inspectrice principale
Mme Joëlle HAAS	Inspectrice principale
M. Fabien HAMEL	Inspecteur principal
M. Sébastien LABARRERE	Inspecteur principal
Mme Catherine LE BELLEC	Inspectrice principale
M. Jérôme MARFOND	Inspecteur principal
Mme Marie-Laure MORISOT	Inspectrice principale
Mme Marie-Christine NORMAND	Inspectrice principale
Mme Karine PAUZAT	Inspectrice principale
Mme Nadine PEUCH	Inspectrice principale
Mme Françoise PREVOST	Inspectrice principale
M Dominique SERGI	Inspecteur principal
Mme Sabine SCHMITT	Inspectrice principale
Mme Christine TROUSSIER	Inspectrice principale
M Hugues VILAPLANA	Inspecteur principal

Mme Martine BRANCON	Inspectrice divisionnaire
M. Charles CANNEVAL	Inspecteur divisionnaire
M. Jérôme CHABERT	Inspecteur divisionnaire
Mme Sophie CHAMBON	Inspectrice divisionnaire
M. Patrice GRIFFI	Inspecteur divisionnaire
Mme Valérie GUENERET	Inspectrice divisionnaire
M. Laurent JAULHAC	Inspecteur divisionnaire
M. Ruddy KICHENIN	Inspecteur divisionnaire
Mme Nathalie QUIQUELY	Inspectrice divisionnaire
M. Joël ROUX	Inspecteur divisionnaire
M. Vincent SAFRA	Inspecteur divisionnaire
Mme Lydia SANTIN	Inspectrice divisionnaire
Mme Gaëlle SIMON	Inspectrice divisionnaire
Mme Amélie VIGIER	Inspectrice divisionnaire
M. Stéphane VON GASTROW	Inspecteur divisionnaire
Mme Sophie ZYGELMAN	Inspectrice divisionnaire

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-01-03-00008

Liste des responsables de service disposant de la
délégation de signature en matière de
contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III
de l'article 408 de l'annexe II au code général des
impôts - Janvier 2022

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Paris, le 3 janvier 2022

Nom - Prénom	Responsables des services
	Services des Impôts des Entreprises :
MERON Laurence	Paris 1er
MERON Laurence, p.i.	Paris 2
GUILLIER Jean-Loup	Paris 3ème
MARTINEAU Christophe	Paris 4ème
BINET Olivier	Paris 5° - 13e
LEMAIRE Pascal, p.i	Paris 6ème
LEMAIRE Pascal	Paris 7ème
ARCHER Katia	Paris 8ème Champs-Elysées
ARCHER Katia, p.i	Paris 8ème Europe Haussmann
FROMAGEOT Patricia	Paris 8ème Rome Madeleine
SPIRIDION Eric	Paris 8ème Roule
VERGUIN Pierre	Paris 9ème
CASTELLI Annie	Paris 10ème
CAUVET Fatima	Paris 11ème Nord
BOYER Philippe	Paris 11ème Ledru-Rollin
DUMONT Olivier	Paris 12ème
VIGIER-BEAUBREUIL Pierre	Paris 14ème
TOUCHAIS Michel	Paris 15ème Est
TAMAIN Michel	Paris 15ème Grenelle Javel
BONNIN Philippe	Paris 16ème Sud
SERVOZ Daniel	Paris 16 Nord
BASSET Stéphane, p.i	Paris 17ème Ternes-Batignolles
BASSET Stéphane	Paris 17ème Monceau Epinettes
RECOUPE Nelly	Paris 18ème
HEITZ Pascal	Paris 19ème
GACHE Rose-Marie	Paris 20ème
	Services des Impôts des Particuliers :
GUIGUES Fabienne	Paris 1er-2ème
CARUBIA Michèle	Paris 3ème - 4ème
GUISELIN-WOLFF Marie-Rose	Paris 5/6ème
DUNAS Eric	Paris 7ème

TCHAM Samia
MERIGOUX Lydie
ANICET Daniel, p.i
FERRIGNO-NUNEZ Christiane
GEOFFRAY Sylvie
MAHIEUX Eric
ROCHE Alain
PIN Odile
PAVY Pascal
MILLAUD Didier
BOURMIER Philippe
DURET Jean-Jacques
FOUCHER Sylvie
SERRA-SEGUI Lisa
CORBIER Stéphane
GROSS Jean-Yves
LACROIX Pascal
BONNEFOI Véronique, p.i
GUICHARNAUD Françoise

AROLD Didier
AULARD Denis

MARIE David
HIMPENS Nadia
SIMOENS Héloïse

MURA William
CLUZEL Pierre
REYNAUD Isabelle
DUPERRIER Françoise, p.i
MANDIN Maël
CONTOUT Carole
DUPERRIER Françoise
GAMRACY Nicole

Paris 8ème
Paris 9ème
Paris 10ème
Paris 11ème
Paris 12ème
Paris 13ème La Gare
Paris 13ème Maison-Blanche
Paris 14ème
Paris 15ème EST
Paris 15ème OUEST
Paris 16ème Auteuil
Paris 16ème Nord
Paris 17ème
Paris 18ème Boucry
Paris 18ème Grandes Carrières
Paris 19ème Buttes-Chaumont
Paris 19ème Villette
Paris 20ème Charonne
Paris 20ème Père-Lachaise

Services de Publicité Foncière :

Paris 1er bureau
Paris 2ème bureau

Services Départementaux d'Enregistrement

Saint Lazare
Saint Hyacinthe
Saint Sulpice

Brigades de vérification:

1ère brigade de vérification Paris Centre
4ème brigade de vérification Paris Centre
6ème brigade de vérification Paris Centre
7ème brigade de vérification Paris Centre
9ème brigade de vérification Paris Centre
11ème brigade de vérification Paris Centre
14ème brigade de vérification Paris Centre
15ème brigade de vérification Paris Centre

JEAN Fred
BUFORT Édith
HERNANDO Marie-Claude
GREEF Pascale
CRIMIER Agnès, p.i – PERRIN Françoise, p.i
GUINARD Matthieu
DE MONTELLA Alain, p.i – LATUS César, p.i – BROUAT Laurence, p.i
CRIMIER Agnès
BROUAT Laurence
MARILLER Serge
DE MONTELLA Alain
PERRIN Françoise
LATUS César
LAMBERT Didier
VUGHT Christian
BOST Michelle
MESTRUDE Claire
KUBIAK Sylvain
CHARTRAIN Daniel
CAYLA olivier, p.i – LAMBERT Didier, p.i – VUGHT Christian, p.i
CAYLA Olivier
CHIRON Carine
LEFORT-LEVEQUE Nathalie

AYACHE Eric
FRANCOIS Nathalie
BERTHIER Lucile
FAVRE Bernard
ROSSI Frédérique
TARIDEC Gilles
FAVRE Annie
BUFFIERE Christine

MORGAND Jean-Michel, p.i
MORGAND Jean-Michel
MARTINI Isabelle

2ème brigade de vérification Paris Est
3ème brigade de vérification Paris Est
4ème brigade de vérification Paris Est
5ème brigade de vérification Paris Est
7ème brigade de vérification Paris Est
1ère brigade de vérification Paris Nord
2ème brigade de vérification Paris Nord
5ème brigade de vérification Paris Nord
6ème brigade de vérification Paris Nord
7ème brigade de vérification Paris Nord
8ème brigade de vérification Paris Nord
9ème brigade de vérification Paris Nord
10ème brigade de vérification Paris Nord
1ère brigade de vérification Paris Ouest
5ème brigade de vérification Paris Ouest
6ème brigade de vérification Paris Ouest
8ème brigade de vérification Paris Ouest
9ème brigade de vérification Paris Ouest
12ème brigade de vérification Paris Ouest
2ème brigade de vérification Paris Sud
5ème brigade de vérification Paris Sud
6ème brigade de vérification Paris Sud
7ème brigade de vérification Paris Sud

Brigades Patrimoniales

Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 1
Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 2
Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 3
Brigade du patrimoine et du revenu BPR 1
Brigade du patrimoine et du revenu BPR 2
Brigade du patrimoine et du revenu BPR 3
Brigade du patrimoine et du revenu BPR 4
Brigade du patrimoine et du revenu BPR 5

Pôles Contrôle Expertise

Pôle contrôle expertise Paris 1er
Pôle contrôle expertise Paris 2ème
Pôle contrôle expertise Paris 3ème et 4ème

A/C du 29 janvier : Eve-Laurence FISCHER

LANGE Christian
BERGER Carmen
LOUBIERE Annick
TESTEVIUDE Eliane
LAGRENÉ Denis
DUBOIS Frédéric
MARTICHON Brigitte
STAROSTA Géraldine
BONNET Dominique
HOURY Isabelle
CANTARELL Corinne
RAY Laure
DEPROST Sylvain
SANANIKONE Ratsamy
FAIJEAN Philippe
ADAMOU-MBAZOA Cécile
VOCHELET Alain

VAPPERAU Brigitte
DUCHENE Marc
DEFORGE Christophe
RETALI Christophe
BESNARD MANGIN Caroline
BALLANGER Catherine
VALTAT Isabelle
TRESARRIEU Elisabeth
AUDRAS Cyril
GRAVIERE Martine
SECONDI Martine
BENAMA Kheira

JALADY Isabelle

PONS Jean-Michel
THOMAS Michel
LAGADEC Mickaël

Pôle contrôle expertise Paris 5/13/14

Pôle contrôle expertise Paris 6/7

Pôle contrôle expertise Paris 8ème Champs-Élysées Europe Haussmann

Pôle contrôle expertise Paris 8ème Madeleine Europe Rome

Pôle contrôle expertise Paris 8ème R. Artois R. Hoche

Pôle contrôle expertise Paris 9ème

Pôle contrôle expertise Paris 10ème

Pôle contrôle expertise Paris 11ème

Pôle contrôle expertise Paris 12ème

Pôle contrôle expertise Paris 15ème

Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Auteuil/La Muette

Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Chaillot/Porte Dauphine

Pôle contrôle expertise Paris 17ème Ternes/Batignolles

Pôle contrôle expertise Paris 17ème Plaine-Monceau/Épinettes

Pôle contrôle expertise Paris 18ème

Pôle contrôle expertise Paris 19ème

Pôle contrôle expertise Paris 20ème

Pôles de Contrôle Revenus/Patrimoine et Fiscalité Immobilière

Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 5/14ème

Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 6/13ème

Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 7ème

Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 8ème

Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris-Centre

Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 11/12ème

Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 15ème

Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Auteuil

Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Muette

Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Porte Dauphine

Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 17ème

Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 18/19/20ème

Pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP)

Pôles de Recouvrement Spécialisé

PRS - Parisien 1

PRS - Parisien 2

PRS DNVSF

Centres des Impôts Fonciers

CDIF 1

CDIF 2

DIEN-GORLIER Nicole

ROUSSEAU Cyril

SIGNÉ

Fabienne DEGORCE

Administratrice des Finances publiques